

**Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du lundi 14 mars 2016**

**Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif aux conséquences de la réforme du collège pour les élèves parisiens et la suppression des classes bilangues, européennes et orientales.**

Considérant que les décrets d'application de la « *Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République* » des 19 mai et 19 août 2015, portant respectivement sur l'« *organisation des enseignements au collège* » et les « *cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège* », entreront pleinement en vigueur à la rentrée scolaire 2016 ;

Considérant qu'en raison de l'autonomie accrue des établissements prévue par la réforme, le volume horaire d'enseignements disciplinaires pourra varier d'un collège à l'autre, mais également d'une classe à l'autre puisque le nombre d'heures d'enseignements disciplinaires sera fixé par cycle et non plus par niveau (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>) ;

Considérant que certains élèves pourraient par conséquent être amenés à quitter l'enceinte du collège beaucoup plus tôt ;

Considérant parallèlement que cette réforme entérine la suppression des classes « bilangues » qui permettaient aux élèves d'étudier parallèlement deux langues dès la 6<sup>e</sup> ;

Considérant que les classes européennes disparaîtront également à la rentrée 2016 ;

Considérant que demeurent des incertitudes pour les enseignants directement concernés par la diminution du nombre d'heures de langue liée à la suppression des classes européennes ;

Considérant que la vive contestation générée par l'abandon des classes bilangues a conduit au déploiement d'une mesure dérogatoire discrétionnaire consistant à maintenir ces classes dans les collèges parisiens accueillant des élèves provenant d'écoles élémentaires où une autre langue que l'anglais leur aurait été enseignée ;

Considérant cependant qu'aucune procédure dérogatoire ne semble prévue pour maintenir les 176 sections européennes des établissements scolaires parisiens, ainsi que les 17 sections de langues orientales ;

Considérant pourtant que les classes bilangues et les sections européennes ou orientales participent activement au soutien des élèves en difficulté et à l'exigence de réduction des inégalités en favorisant la réussite de tous les élèves notamment dans les quartiers les plus populaires ;

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **prenne des dispositions, en tant que Présidente du Conseil départemental, pour que les élèves qui finiraient plus tôt en raison de la diminution du nombre d'heures d'enseignements disciplinaires, puissent se voir proposer des activités – culturelles et sportives - leur permettant de rester dans l'enceinte du collège, ou bien sous forme d'études;**
- **interpelle le Recteur de l'Académie afin de connaître le devenir des 176 sections européennes et des 17 sections orientales des établissements parisiens, telles que recensées à la rentrée 2015 ;**
- **interpelle le Recteur de l'Académie afin d'obtenir l'assurance que l'ensemble des classes bilangues seront maintenues (et pas seulement les classes bilangues allemand) et qu'elles seront soit accessibles à tous les élèves sur dossier comme c'est le cas actuellement, soit selon le principe de continuité, à condition que toutes les écoles élémentaires proposent une offre de langues équivalentes à celle proposée au collège afin qu'il n'y ait pas d'injustice entre les élèves.**